



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°24-025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 31 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le trente et un mai, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

Nombre de conseillers :	Date de convocation :	28/05/2024
En exercice : 23	Date d'affichage :	28/05/2024
Présents : 16		
Votants : 16 + 3 pouvoirs		

Présents : MM. GENON Hervé - BIBOLLET Nicolas - MANENTI Rémi - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel - MICHELLAND Bruno RICHARD Denis - RIZZON Bruno

Mmes BAZIN Josyane - GAZET Véronique - GENON Marie - JABOUILLE Martine - MASSUTTI Carole - PAVIET Laura - PEREZ Stéphanie -

Excusés :

MM. DELWAL Jean-Luc - RICO-PEREZ José

Mme COMBET Claire

M. GACHET Roger (Procuration à M. MICHELLAND Bruno)

Mme JALLIFFIER-VERNE Christelle. (Procuration à Mme Véronique GAZET)

Mme LEGRAND Alexandra (Procuration à Mme Josyane BAZIN)

A été nommé secrétaire de séance : Josyane BAZIN



Objet : Attribution marché - Marché de travaux pour la réfection des façades de l'école de Randens pour les lots 1, 4, 5, 6 et 7

Monsieur le Maire rappelle que la commune a lancé des travaux de rénovation thermique de l'école de la commune déléguée de Randens, bâtiment d'une surface de 400 m² dans lequel sont aussi situés deux appartements sociaux.

L'opération porte sur le remplacement des menuiseries, l'isolation des combles, l'isolation thermique extérieure, le remplacement de la chaudière, la rénovation des salles, l'installation d'une VMC.

En complément de la procédure de consultation des entreprises lancée le 05 mai 2023 pour les lots 2 et 3, et selon la procédure de marché à procédure adaptée ouverte pour les lots suivants :

Lot 1 : VRD / Reprise d'enrobé / GO

Lot 4 : Faux-plafonds, Traitement feu des plafonds école et sous-sol mairie / Menuiseries intérieures / Revêtements muraux / Peinture

Lot 5 : plomberie / VMC

Lot 6 : Electricité

Lot 7 : Chauffage

En application des articles L2142-2, R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande publique, les candidats avaient jusqu'au 17 mai 2024 à 17 heures pour remettre une offre.

Concernant la procédure d'appel d'offres, le lot 05 a été déclaré infructueux, et une procédure de négociation de gré à gré a été entreprise avec les deux soumissionnaires.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les propositions financières des entreprises.

Après avoir entendu la présentation de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

ATTRIBUE les lots suivants aux entreprises ci-dessous :

Lot 1 : VRD / reprise d'enrobé / GO

- VRD DENEIGEMENT TP pour 15.610,50€ HT

L'offre du candidat VRD DENEIGEMENT TP est retenue à l'unanimité pour un montant de 15.610,50 € HT

Lot 2 : Faux-plafond / traitement feu des plafonds école et sous-sol mairie / menuiseries intérieures / revêtement de sol / revêtements muraux / peinture

- EURO CONFORT MAINTENANCE pour 147.570,90 € HT
- HABITAT CONFORT MAURIENNE pour 146.000,00 € HT
- SONZOGNI FRERES pour 210.000,00 € HT

L'offre du candidat EURO CONFORT MAINTENANCE est retenue pour un montant de 147.570,90 € HT

Lot 5 : plomberie / VMC

Au vu des offres, le lot a été dissocié en mettant d'une part la partie plomberie de la partie VMC
Plomberie :

- RICHARD Cyril pour 19.292,00 € HT
- G2G pour 19.788,00 € HT

L'offre du candidat RICHARD Cyril est retenue pour un montant de 19.292,00 € HT

VMC :

- G2G pour 45.261,00 € HT

L'offre du candidat G2G est retenue pour un montant de 45.261,00 € HT



Lot 6 : électricité

- AMPERELEC pour 20.601,00 € HT
- BUGNON Electricité pour

19.219,80 € HT

L'offre du candidat BUGNON Electricité est retenue pour un montant de 19.219,80 € HT

Lot 7 : chauffage

- G2G pour 180.416,00 € HT

L'offre du G2G est retenue pour un montant de 180.416,00 € HT

D'autre part, le conseil municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents permettant l'application de la présente décision, sous réserve que les entreprises retenues produisent leurs attestations fiscales et sociales,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute mesure d'exécution relatives au marché correspondant,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré les mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance

Monsieur le Maire



Le Maire,

Hervé GENON